Interruption volontaire de grossesse avant 7 semaines

▶ Dossier guide

Livret d'informations destiné à la patiente, délivré en consultation par un professionnel de santé

gironde.fr/ivg

Gironde
LE DÉPARTEMENT

Vous avez souhaité interrompre votre grossesse.
Vous avez choisi la méthode médicamenteuse à domicile, autorisée jusqu'à 9 semaines depuis vos dernières règles.
Cette méthode requiert votre participation active. Elle nécessite trois consultations, et la prise de 2 médicaments à 48h d'intervalle. Toutes les étapes sont importantes à respecter pour la réussite de la méthode. Chaque intervenant est soumis au secret professionnel, seules les informations utiles à votre prise en charge seront partagées.
Les personnes mineures peuvent bénéficier de cette méthode sans autorisation parentale, en se faisant accompagner de la personne majeure de leur choix.

Avant l'IVG

Vous venez au Centre de Santé Sexuelle avec :

- Le résultat de votre test de grossesse
- Votre carte de groupe sanguin
- Si vous l'avez, votre compte-rendu d'échographie pelvienne

Vous rencontrez la conseillère conjugale et familiale ou l'infirmière qui aborde avec vous les thèmes de l'IVG, la sexualité, la contraception.

Vous pourrez ensuite à chaque étape du processus demander un nouvel entretien approfondi avec elle si vous le jugez nécessaire.

Vous rencontrez ensuite le médecin ou la sage-femme, qui vérifie avec vous que les conditions sont réunies pour la réalisation de la méthode médicamenteuse. Si vous avez un problème de santé, une allergie, si vous prenez un traitement ou si vous allaitez, n'oubliez pas de le signaler au médecin.

Date : _____

Autres informations : _____

_____

_____

IVG 1re étape : prise de Mifepristone - Mifegyne®

Vous revenez au Centre de Santé Sexuelle avec votre livret d'information et les résultats des examens prescrits. Vous rencontrez la conseillère conjugale et familiale ou l'infirmière puis le médecin ou la sage-femme. Vous confirmez votre demande d'IVG médicamenteuse et signez le formulaire de consentement.

Vous prenez, en présence du médecin ou de la sage-femme, **3 comprimés de Mifépristone - Mifégyne®, médicament qui arrête l'évolution de la grossesse.** Si vous vomissez dans les 2h, il faudra renouveler la prise donc appeler le Centre de Santé Sexuelle.

Le médecin vous remet également :

- Les 2 comprimés de Misoprostol - GYMISO® 200 µg (ou 1 comprimé de 400 µg) que vous prendrez chez vous 48h plus tard.
- Une ordonnance de traitement contre la douleur
- La fiche de liaison que vous apporterez avec vous à chaque consultation ou si vous devez vous rendre à l'hôpital
- Une ordonnance de la contraception souhaitée
- Une ordonnance pour une prise de sang à faire la veille de la consultation de suivi
- Si vous êtes de Rhésus négatif, une injection d'immunoglobulines (Rhophylac®) vous sera prescrite.

Après la prise de Mifépristone - Mifégyne®, le plus souvent vous ne ressentirez rien de particulier, vous pouvez mener vos activités normales. Parfois vous pouvez saigner abondamment, avec des caillots (prévoyez des protections) et ressentir des douleurs ressemblant à des règles.

Date : _____

Autres informations : _____

_____

_____

_____

IVG 2e étape : prise de Misoprostol - Gymiso® à domicile

Les saignements ne sont pas la preuve que la grossesse est arrêtée. Il est donc indispensable de prendre le deuxième médicament (GYMISO®) 48 heures plus tard.

Il est fortement conseillé d'être accompagnée à domicile par la personne de votre choix pendant les premières heures suivant la prise des comprimés. Prévoyez de rester chez vous au calme, à proximité d'un téléphone. Vous pouvez boire et manger. Si possible évitez de fumer.

Après la prise de Misoprostol - GYMISO® :
Le plus souvent, les saignements commencent dans les 4h qui suivent. L'expulsion a généralement lieu dans les 24h. Vous allez expulser des caillots de sang dans les toilettes avec une douleur plus ou moins forte. Vous pouvez également avoir froid, prévoyez de quoi vous couvrir.

Si vous n'avez eu aucun saignement dans les 72 h ou si vous avez vomi dans les 30 min suivant la prise il faudra renouveler cette prise donc appeler le Centre de Santé Sexuelle dans les heures d'ouvertures ou les Urgences Gynécologiques de la maternité.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre les antidouleurs et les médicaments contre les nausées qui vous ont été prescrits. Le plus souvent, les douleurs cessent après 24h. Des saignements comme des règles et sans douleur se poursuivent plusieurs jours après l'expulsion.

Date : _____

Autres informations : _____

_____

_____

_____

Contacter le médecin, la sage-femme ou l'hôpital dans les cas suivants

- Si vous faites une hémorragie (changement de serviette hygiénique toutes les 30 minutes pendant 2 heures)
- Si les pertes sentent mauvais
- Si votre température dépasse 38°C pendant 24 heures
- S'il n'y a eu aucun saignement dans les 5h après la prise de médicaments

Une nouvelle consultation sera nécessaire :

- S'il n'y a eu aucun saignement dans les 3 jours après la prise de médicaments
- Si les douleurs persistent au-delà de 5 jours
- Si les saignements continuent au-delà de 15 jours sans baisse de leur abondance.

Dans les suites de l'IVG

Sont contre-indiqués pendant 10 jours :

- Les bains (mer, piscine, baignoire)
- Les douches intra-vaginales
- L'utilisation de tampons
- Les rapports sexuels

Contraception

Si le médecin ou la sage-femme vous a prescrit une pilule contraceptive, vous devez la débuter dés le lendemain de la prise de Misoprostol - Gymiso®. Si vous avez choisi un autre moyen de contraception, utilisez des préservatifs jusqu'à ce que ce dernier soit mis en place.

En effet, il est possible d'être de nouveau enceinte juste après une IVG.

Consultation de suivi

La méthode médicamenteuse n'est pas efficace à 100% (5% d'échecs). Même si vous avez eu des douleurs et des saignements abondants, l'expulsion peut ne pas avoir été complète.

Il est donc indispensable de vous rendre à cette consultation.

Vous revenez au centre de santé sexuelle avec :

- votre livret d'information
- votre fiche de liaison
- le résultat de votre dernière prise de sang, indispensable pour s'assurer de l'efficacité de la méthode.
- Si vous avez choisi l'implant ou le DIU (dispositif intra-utérin) comme moyen de contraception, n'oubliez pas de les apporter également.

Vous êtes reçue par la conseillère conjugale et familiale ou l'infirmière puis par le médecin ou la sage-femme.
Ce dernier vous examine pour vérifier que la grossesse est bien interrompue et pour s'assurer de l'absence de complications.
En cas d'échec, vous pourrez être adressée au centre d'orthogénie du CHU de Bordeaux Pellegrin.

Concernant votre contraception, le médecin ou la sage-femme vérifie avec vous que le moyen choisi vous convient. Si vous avez choisi un implant ou un DIU, il sera posé à ce moment là.

Date : _____

Autres informations : _____

_____

_____

_____

Coordonnées des personnes à contacter en cas de besoin

Du lundi au vendredi 9h - 17h :

Après 17h et le week-end :

Département de la Gironde - DIRCOM - Impression CID - Imprim'Vert® - août 2023

gironde.fr/ivg

Gironde
LE DÉPARTEMENT